CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Bottens, le 29 mai 2018

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2018-03
relatif à
Dépassement de crédit touchant les postes du budget de fonctionnement (art. 10 RCCom)

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie le 29 mai 2018 afin de statuer sur l'objet en titre.

La Commission s'étonne de devoir statuer sur le présent préavis. Elle considère que les dépassements de budget pour l'année précédente devraient faire partie intégrante des remarques émanent du rapport de la Commission de gestion.

Les sommes qui ont généré les dépassements du budget ont déjà été dépensées. Par conséquent, nous ne pouvons que constater leurs influences sur le résultat de l'exercice 2017.

Nous sommes surpris de la remarque de l'organe de révision mentionnant la justification de l'augmentation de crédit en 2018. Le règlement sur la comptabilité des communes date du 14 décembre 1979. Pourquoi cette soudaine mise en application aujourd'hui ?

Nous nous interrogeons aussi sur les critères qui ont été retenus pour justifier le montant de dépassement de CHF 2'000.

Nous souhaitons que le cadre régissant le traitement de ces dépassements de budget soient clairement définis pour les années futures (préavis à présenter, pourcentage de dépassement plutôt que montant limite, etc.).

Conclusions

- vu le préavis municipal N° 2018-03 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, au vu de l'ensemble des remarques ci-dessus, ne souhaite pas prendre position sur ce préavis.

Les membres de la Commission des finances incorpore :

David Bailly, Président | Patrick Oyon | Hervé Pittet | Michel Panchaud, Rapporteur